

ARRONDISSEMENT DE SAINT-
BRIEUC

CANTON DE BROONS

COMMUNE DE GOMENE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

du

CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mickaël LEVEAU - MAIRE.

Etaient présents :

M. Mickaël LEVEAU MAIRE- Mme Muriel BIHOUE – ~~M. Gilles MAUGAIN~~ – Mme Coralie PARMENTIER – M. Gilles LE RAY Adjoints – Mme Françoise BOUCKAERT- M. Jean Claude CHASSEBOEUF- M. Michel HUE – ~~M. Erwan CARISSAN~~ – M. Ronan PICHARD – Mme Marie Laure LE COLLINET – Mme Sophie CRESTAUX – M. Alexandre HERVE – ~~Mme Mélanie GUEHENNEUC~~ – Mme Mathilde HERVE

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Absent excusé : Erwan CARISSAN, Mélanie GUEHENNEUC, Gilles MAUGAIN**Procuration :**

Erwan CARISSAN a donné procuration à Gilles LE RAY

Mélanie GUEHENNEUC a donné procuration à Sophie CRESTAUX

Gilles MAUGAIN a donné procuration à Mickaël LEVEAU

Secrétaire de séance : Mme Françoise BOUCKAERT**Délibération N° 2026-51****Convention Enedis**

La commune a reçu, en date du 19 juin 2026, une convention de servitude relative à l'implantation d'une installation électrique sur une parcelle appartenant à la commune, cadastrée section D n° 26.

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'implantation, d'exploitation et d'entretien de l'installation électrique sur ladite parcelle, ainsi que les droits et obligations respectifs des parties.

Il convient désormais de procéder à la régularisation administrative et juridique de cette opération, par la signature d'un acte authentique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette décision

Pour copie conforme,

Certifiée exécutoire compte tenu de son envoi en Préfecture des Côtes d'Armor le :

Mickaël LEVEAU – MAIRE

Françoise BOUCKAERT, secrétaire de séance

